

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 21 (1870)
Heft: 11

Artikel: Ravages des vers blancs dans les cultures
Autor: Greyerz, Walo de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784078>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'espoir de le voir se réaliser. Malgré le souvenir récent des désastres de 1868, le peuple rejette des lois qui laissent pourtant le plus de liberté possible aux propriétaires de forêts; il repousse même sans examen la proposition d'établir des hommes de l'art; nous en avons eu encore plusieurs exemples cette année. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi les améliorations resteront impossibles. Si les innocents ne devaient pas pâtir avec les coupables, si notre belle patrie ne devenait pas tous les jours plus inhabitable, si le mal ne risquait pas de devenir irréparable, on pourrait se mettre au-dessus de ces votes inintelligents des populations; mais dans la situation qui nous est faite, il est absolument nécessaire que tous les hommes éclairés travaillent sérieusement à faire connaître au peuple quels sont ses véritables intérêts. *Landolt.*

Ravages des vers blancs dans les cultures.

Nous savons qu'il n'est guère agréable aux abonnés d'un journal forestier d'avoir à lire, sur les ravages des insectes, autant d'articles qu'il y en a dans ce numéro, mais ce n'est pas non plus pour leur agrément que les rédacteurs les insèrent. Plus les faits de ce genre viendront au jour, plus on apprendra à préserver les forêts de ces ravages effrayants, en employant pour cela les moyens qui ont subi l'épreuve de l'expérience.

En 1866 la commune de Lenzbourg acheta une fort jolie futaie dite le Dosenwald, sise entre Gränichen et le château de Liebeck. Par suite de cette acquisition elle fut obligée d'exploiter sa futaie de résineux du Lenzhard bien au-delà du produit soutenu. Les coupes y furent faites dans les divisions 16 et 17, qui forment le coin méridional de la forêt *et jouënt à des champs*. La division 10 qui confine aux deux précédentes du côté de l'est a été exploitée de 1861 à 1865, puis mise en cultures agricoles et repeuplée d'épicéas et de sapins. Cette opération a fort bien réussi. Jusqu'en 1867 les vers blancs n'avaient pas fait dans nos forêts de dommages de quelque importance, *pas même dans les cultures précédées d'exploitations agricoles*. Cependant dans les champs et les prairies les hannetons et leurs larves se montraient en aussi grande quantité avant 1867 qu'après; si nos cultures furent alors épargnées cela provient, je crois, de ce qu'elles se trouvaient dans l'intérieur de la forêt, et qu'elles étaient entou-

rées de peuplements d'épicéas élevés formant une barrière que les hannetons ne franchissaient pas. Mais dès que à partir de la dernière exploitation dans la division 10, les coupes se trouvèrent en 1865 devoir confiner à des champs, sur une longueur de 1000 pieds, on remarqua que les cultures commençaient à souffrir des vers blancs; cependant sur cette étendue de 8 arpents les plantations supplémentaires furent bientôt opérées, et le jeune peuplement prospéra bien jusque dans l'automne du 1869, quoique dans ce moment-là ses racines commençassent déjà à être attaquées. En effet, après l'exploitation de la division 16 en 1866 et 1867, division qui formait un rempart protégeant la division 10 du côté des champs, l'armée des hannetons ne rencontra plus d'obstacle, et elle envahit non seulement les 12 arpents d'anciennes cultures où l'on ne faisait plus d'exploitations agricoles, mais aussi les jeunes plantations de la division 10, qui étaient encore en champs forestiers; dans ces 17 arpents plantés depuis 1 à 3 ans ce furent les parties voisines des champs qui souffrirent le plus. L'année 1870 a été décisive à cet égard; le mal a été si grand que je n'exagère point en disant que les $\frac{3}{4}$ des plants ont été détruits. Il y avait dans le nombre des plantations de 3 et 4 ans d'une parfaite beauté et donnant les plus belles espérances. Quoique des nuées de corneilles et d'étourneaux s'abattissent constamment sur ces coupes pour y dévorer les vers blancs, les plants ne pouvaient plus être sauvés, ils étaient déjà détruits. Bien qu'on puisse démontrer d'une manière indubitable que les cultures forestières sans exploitations agricoles ne sont pas à l'abri des larves de hannetons, il est certain que le dépôt des oeufs est favorisé par l'ameublissement du sol des coupes que l'on transforme temporairement en champs. De ce qui précède je tire donc la conclusion qu'il faut se garder de mettre en cultures agricoles des coupes d'une *grande* étendue *à la limite des champs*, parce que rien ne peut alors empêcher l'invasion des hannetons s'il y en a dans la contrée. Il semblerait même qu'ils sont particulièrement attirés dans ces localités, et que leur instinct leur dit que l'éclosion de leurs oeufs est plus assurée sous l'abri d'un plant forestier, dans une terre déjà meuble qu'on ne remuera plus, et où la larve trouvera les racines dont elle aime à faire sa nourriture. A côté des plants détruits les pommes de terre et le seigle n'ont pas subi le moindre dommage. *Walo de Greyerz.*
